

224C1462
FR0012432516-FS0608

14 août 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

POXEL
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 août 2024, la société Bpifrance Participations¹, (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 août 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir 2 588 091 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils passif résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société POXEL.

A cette occasion, EPIC Bpifrance n'a franchi **aucun seuil** et détient indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle 4 262 445 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 8,20% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
EPIC Bpifrance	0	-
Bpifrance Participations SA ¹	2 588 091	4,98
Bpifrance Investissement ¹ en sa qualité de société de gestion du fonds Innobio	1 674 354	3,22
Total EPIC Bpifrance	4 262 445	8,20

¹ Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 51 952 581 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.